



Hippodrome de Martinique Maurice Bruère-Dawson



Dimanche 7 avril 2024



Commissaires des Courses au Galop : Franck MEYNARD, Jérôme DEBY, Cécile HOUDET, Richard MERLO
 Directeur de réunion : Marie-Cécile LUCEL JACOBY-KOALY

Code des Courses : Article 205 III (extrait) Ni les Commissaires de courses, ni les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer pour toute réunion de courses dans laquelle ils seraient directement intéressés.

1^{re} Course

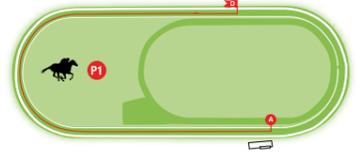
Opérations: 12h40 - Départ: 13h10

PRIX DU CARNAVAL

6 400 € - (3 200, 1 280, 960, 640, 320)

11 200 € (5 600, 2 240, 1 680, 1 120, 560) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en Caraïbes, n'ayant jamais reçu une allocation de 5.000, ni gagné depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus. Poids: 55 k.
 Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k. par 2.500 reçus. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.
 Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 100 m env.



Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. A. Drame	1 BEST OR NOTHING ♂	5 Rémi Campos	61	61	H al. 3 Eclair Du Fada/Alamira ♦ O. Nemorin	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	21j 6 (23) 2 31
2 M. R. Sainte-Rose	2 DAYANASSANG ♂	4 M. Lauron	59,5	58	F b.f. 3 Asanga (USA)/Dahlia Deux ♦ D. Sainte-Rose	2 R. Sainte-Rose	21j 4 7 4 (23) 2
3 M. J.O. Ivaldi	3 MISTER VAILLANT ♂	3 I. Bouaziz	59	57	H b. 3 Asanga (USA)/Nanook ♦ J.O. Ivaldi	3 J.O. Ivaldi	21j 5 9 5 (23) 5
4 M.A. Sorhaindo/A. Drame/S. Sainte-R	4 TANASSANG ♂	6 F. Lefebvre	56,5	54,5	F b. 3 Asanga (USA)/Tinassang ♦ R. Sainte-Rose	4 R. Sainte-Rose	21j 7 2 4 6 (23)
5 M. W. Menialec	5 LISTAN TIME ♂	1 J. Moisan	56	51	H al. 3 Listan (IRE)/Artiste Time ♦ D. Francisque	5 W. Menialec	42j 5 6 5 (23) 5
6 M ^{me} A. Thibaut	6 MYTHOLOGIE ♂	2 M ^{me} S. Akari-Soudiane	55	53,5	H b. 3 Eclair Du Fada/Tu T'Laisses Aller (GB) ♦ O. Nemorin	6 S. Jousselin	21j 9 0

8 Engts - 1 Forf. - 1 N.D.P.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

2^e Course

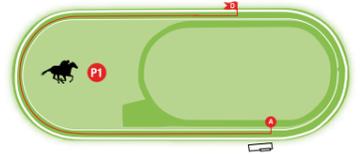
Opérations: 13h15 - Départ: 13h45

PRIX DE CAREME

6 800 € - (3 400, 1 360, 1 020, 680, 340)

11 900 € (5 950, 2 380, 1 785, 1 190, 595) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans. Poids: 55 k. 1/2.
 Surcharges accumulées et limitées à 6 k.: 1 k. par 3.500 pour les sommes reçues en victoires et places.
 Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k. Les chevaux nés et élevés hors Caraïbes porteront 2 k.
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.
 Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 100 m env.



Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. R. Nicolson	1 BLANCO CHOP ♂	-5 M. Lauron	63,5	70	H al. 3 Panis (USA)/L'Aventura ♦ A. Chopard	1 S. Jousselin	21j 11 11 (23)
2 M. Y. Marie	2 VIVELAVIE ♂	1 J. Moisan	62	63	F b. 3 Born To Sea (IRE)/Forestiere ♦ H. Barus	2 Y. Marie	21j 6 2 3 T (23)
3 M. E. Magdeleine	3 KMARON DE CAMBEILH ♂	3 M ^{me} L. Dupelin Lalung	60,5	59	H b. 3 Eclair Du Fada/Estrella Delnorte ♦ J.M. Nemorin	3 M ^{me} L. Dupelin Lalung	21j 5 7 8 (23) 1
4 M. D. Singarin	4 L'AMI MELKIOR ♂	4 F. Lefebvre	59,5	61,5	H b. 3 Seabhac (USA)/Wheels Of Love (IRE) ♦ Ecurie Pandora Racing	4 S. Jousselin	21j 2 5 (23) 11
5 M. F. Borderieux	5 YANA CHOPE ♂	2 Rémi Campos	57	53	F b. 3 Captain Chop/Mayana Chope ♦ A. Chopard	5 F. Borderieux	42j 3 6 (23) 6 7

6 Engts - 1 Forf.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

3^e Course

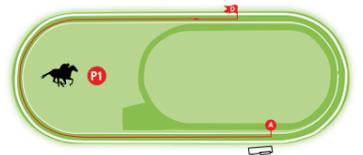
Opérations: 13h50 - Départ: 14h20

PRIX DES CACTUS

6 400 € - (3 200, 1 280, 960, 640, 320)

9 280 € (4 640, 1 856, 1 392, 928, 464) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 49 k. Poids: 54 k.
 Surcharges accumulées et limitées à 8 k. pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus: 1 k. par 2.500 reçus.
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.
 Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 100 m env.



Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. T. Hayot	1 LOI DU TALION ♂	-5 I. Bouaziz	58	43,5	H b. 4 Sidpour (IRE)/Tu T'Laisses Aller (GB) ♦ O. Nemorin	1 S. Jousselin	21j 7 3 6 (23) 2
2 M. A. Jacoby-Koaly	2 BAGOKEN ♂	3 J. Moisan	57,5	48	F b. 5 Goken/Bakoura ♦ P. Lamy	2 A. Jacoby-Koaly	21j 3 5 (23) 6 7
3 M. B. Magdeleine	3 DEVNA ♂	2 Rémi Campos	57,5	46	F b.m. 6 Amadeus Wolf (GB)/Dykam ♦ Suc. M. Jarlan	3 M ^{me} L. Dupelin Lalung	21j 5 7 (23) 6 5
4 M ^{me} A. Thibaut	4 PALET BIEN ♂	6 M. Lauron	56	34	H al. 5 Papalet/Dezodie ♦ E. Rosan	4 M ^{me} A. Thibaut	21j 4 1 4 (23) 4
5 M. F. Borderieux	5 SUNDAY HOLIDAYS ♂	4 F. Lefebvre	54,5	55,5	F b. 7 Sunday Break (JPN)/Gwenhwyfar (IRE) ♦ C. Jouandou	5 F. Borderieux	21j 0 0 (23) 6 2
6 M. J.C. Cazako	6 COPIN D'ABORD ♂	7 M ^{me} S. Akari-Soudiane	54	52,5	M b. 6 Reply (IRE)/Coriante ♦ Y. Fremiot	6 J.C. Cazako	21j 2 5 9 (22) 0
7 M. W. Vaitilingom	7 TI SIROP ♂	-1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	54	52,5	H b.f. 6 Sirop Risk/An Mirak Risk ♦ G. Rubal	7 M ^{me} L. Dupelin Lalung	301j (23) 9 9 6 4

7 Engts

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

4^e Course

Opérations: 14h25 - Départ: 14h55

PRIX SAN FERNANDO

6 800 € - (3 400, 1 360, 1 020, 680, 340)

9 860 € (4 930, 1 972, 1 479, 986, 493) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 55 k. Poids: 54 k.
 Surcharges accumulées et limitées à 8 k pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus: 1 k. par 3.000 reçus.
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.
 Parcours n° P1: Plat, Dist. 1 100 m env.



Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre

Propriétaires	Chevaux	* Montes	Poids (k)	Valeur	Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 N. Noirtin/T. Hayot/S. Jousselin	1 ALITA ♂	-1 M ^{me} S. Akari-Soudiane	56,5	55	F b. 4 Eclair Du Fada/Al Nabaa ♦ O. Nemorin	1 S. Jousselin	21j 5 7 7 8 (23)
2 M ^{me} A. Thibaut	2 MISS ESTRELLA ♂	4 F. Lefebvre	56,5	50	F gr. 4 Sidpour (IRE)/Estrella Delnorte ♦ M ^{me} L.R. Ruster	2 M ^{me} A. Thibaut	21j 9 6 8 5 (23)
3 M ^{me} E. Adrea	3 POLYXO ♂	-5 Rémi Campos	55,5	57	F n.p. 4 Zizany (IRE)/Queen Of Poland (GB) ♦ N. Campos	3 M ^{me} E. Adrea	21j 6 4 5 3 (23)
4 M ^{me} A. Thibaut	4 RECORD ME BELLE ♂	6 M. Lauron	54,5	52	F b. 4 Recorder (GB)/Belle De Belle ♦ M ^{me} F. Beres	4 S. Jousselin	21j 2 1 6 7 (23)
5 M. F. Borderieux	5 BUDDY CHOP ♂	2 M ^{me} L. Dupelin Lalung	54	52,5	H b. 7 Vale Of York (IRE)/Bakea Chope ♦ A. Chopard	5 F. Borderieux	21j 8 9 (23) 4 5
6 M. A. Jacoby-Koaly	6 LIBERTIN GRIS ♂	7 J. Moisan	54	53,5	H gr. 5 Style Vendome/Liberty In Love ♦ Ecurie Biraben	6 A. Jacoby-Koaly	21j 3 3 8 (23) 7
7 M. T. Hayot	7 FEE DE MANCHE ♂	3 I. Bouaziz	53,5	54,5	F b. 4 Sidpour (IRE)/Clos Des Fees ♦ T. Hayot	7 S. Jousselin	21j 0 (23) 6 1 5

8 Engts - 1 Nul.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

LES DIVERSES MENTIONS FIGURANT SUR CE PROGRAMME NE SONT DONNÉES QU'À TITRE DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS

Le suffixe entre parenthèses indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France - * Ordre du tirage au sort des places à la corde - Cheval portant: ☉ des œillères, ☼ des œillères Australiennes, Δ un bonnet, ♪ un attache-langue - ★ Chevaux nés dans le second semestre - (R) Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs - (S) Société d'Entraînement - K€: Prix de réclamation en milliers d'euros - ♥ Jument ayant été saillie - (A) Cheval assimilé Pur-Sang - (SF) Cheval Selle Français - (AA) Cheval Anglo-Arabe - (AR) Cheval Arabe - (AC) Cheval Anglo de Complément - (AQ) Cheval Autre Que de Pur-Sang - (AK) Cheval Anglo de Croisement - (M) Modification du poids porté par le cheval - (C) Cheval autorisé à courir défermé des postérieurs - > Cheval inédit, mais ayant participé à une course école - Dépassement de poids: a, 1 livre; b, 2 livres; c, 3 livres; d, 4 livres; e, 5 livres; f, 6 livres; g, 7 livres; h, 8 livres - Cheval en italique: Cheval temporairement interdit de courir dans un handicap - ❖ Cheval non qualifié FEE - %: Pourcentage de TVA récupérable - (-) et N° de corde: *Cheval autorisé à entrer parmi les derniers dans les stalles* - Nom du jockey en caractère gras: jockey utilisant son joker - (2) Dans le cas de pluralité d'éleveurs, seul l'éleveur majoritaire est mentionné par ordre alphabétique - (1) Engagement supplémentaire 1 - (2) Engagement supplémentaire 2 - Valeur: appréciation du handicapeur du niveau du cheval au vu de ses performances précédentes - Valeur*: Chevaux absents depuis 5 mois et + - "-": chevaux n'étant pas qualifiés dans les handicaps en France - Chiffre en gras dans les performances: nombre de jours depuis la dernière course. * La prime au propriétaire est réservée aux chevaux nés et élevés en France ou assimilés. Elle est calculée sur la base de l'allocation perçue par le propriétaire du cheval.

5^e Course

Opérations: 15h00 - Départ: 15h30

PRIX CHATON SAUVAGE

7200 € - (3 600, 1 440, 1 080, 720, 360)

10 440 € (5 220, 2 088, 1 566, 1 044, 522) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Poids: 55 k.

Surcharges accumulées et limitées à 8 k.: 1 k. par 4.000 pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus.

Les chevaux n'ayant jamais couru reçoivent 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.



Simple Gagnant, Simple Place, Couplé Ordre, Trio Ordre

Table with columns: Propriétaires, Chevaux, Montes, Poids, Valeur, Origines, Entraîneurs, Performances. Lists 7 horses and their details.

12 Engts - 4 Forf. - 1 N.D.P.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

6^e Course

Opérations: 15h35 - Départ: 16h05

PRIX NIGHT-MAIDEN

7000 € - (3 500, 1 400, 1 050, 700, 350)

10 150 € (5 075, 2 030, 1 522, 1 015, 507) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 62 k. Poids: 54 k.

Surcharges accumulées et limitées à 8 k. pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} avril de l'année dernière inclus: 1 k. par 3.500 reçus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.



Simple Gagnant, Simple Place, Couplé Ordre, Trio Ordre

Table with columns: Propriétaires, Chevaux, Montes, Poids, Valeur, Origines, Entraîneurs, Performances. Lists 7 horses and their details.

9 Engts - 2 Eng. Suppl. - 2 Forf.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio

7^{ème} Course - Départ: 16 h. 35

PRIX MAS A SAINT-JEAN

4.000. - Attelé. - 2.600 mètres.

1.800, 1.000, 560, 320, 200, 80, 40.- alloués par la S.E.T.F.

Pour 6 à 15 ans inclus. - Recul de 25 m. aux chevaux ayant gagné une course aux Antilles depuis 12 mois, de 50 m. à ceux ayant gagné au moins deux courses aux Antilles depuis 12 mois.

Table with columns: Propriétaires, Chevaux, Gains, Jockeys, Origines, Entraîneurs, Performances. Lists 6 horses and their details.

8 Engts - 2 forf.

Arrivée: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e - Mutuel: G P - PJ: G P - Trio



Prochaine réunion en Martinique (Plat/Trot): 21 Avril 2024
Date de la prochaine réunion de courses organisée par l'Association des Courses Karukéra (Plat/Trot) en Martinique: le dimanche 5 Mai 2024
Renseignement au 0690 50 95 75 / 0590 90 18 61
email: secretariat.coursesdeguaadeloupe@yahoo.fr



LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX: PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)



Tout sur les hippodromes de France Galop (dates, accès, services, réservation restaurant...) sur www.france-galop.com - État du terrain: www.france-galop.com, rubrique courses

RECOMMANDATIONS ET AVIS AU PUBLIC

- 1^{er} Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels.
2^e Les gains des paris sont payés aux différents guichets du Pari Mutuel de l'hippodrome. Le paiement se poursuit sur l'hippodrome pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course.
3^e Ils peuvent également être payés pendant 60 jours à compter de leur mise en paiement sur tous les autres hippodromes (dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris) et dans tous les points de vente PMU pour les réunions prévues au programme national PMU.
4^e Toute somme revenant aux parieurs gagnants à la fin d'une transaction de paris supérieure à 2 000 € est exclusivement payable par chèque bancaire, sur présentation uniquement d'une pièce d'identité valide.
5^e Les paiements en espèces des gains et des mises sont limités à 1 000 €, en application de l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier.